



REABONNEZ-VOUS EN AVANCE ET ACCÉDEZ A
7 JOURS DE CHAÎNES BONUS

CANAL+
PREMIERE

CANAL+
ACTION

CANAL+
FAMILY

CANAL+
SPORT 1

CANAL+
SPORT 2

CANAL+
SPORT 3

CANAL+
SPORT 4

CANAL+
SPORT 5

NOLLYWOOD TV

NOLLYWOOD TV

LALIGA

LIGUE 1

McDonald's

Premier League

CHAMPIONS LEAGUE

NBA

+ 315 AUTRES CHAINES

* OFFRE VALABLE POUR TOUT REABONNEMENT AUX FORMULES ACCESS, EVASION ET ACCESS + AVANT L'ÉCHÉANCE DE L'ABONNEMENT EN COURS. VOIR CONDITIONS SUR WWW.CANALPLUS.COM ET AUPRES DE VOTRE DISTRIBUTEUR AGRÉÉ CANAL+.

8556
CANAL+ CAMEROUN

Récépissé N°598/2021RDJ/C19/SAAP du 20/08/2021

400F CFA

La Voix

du Consommateur

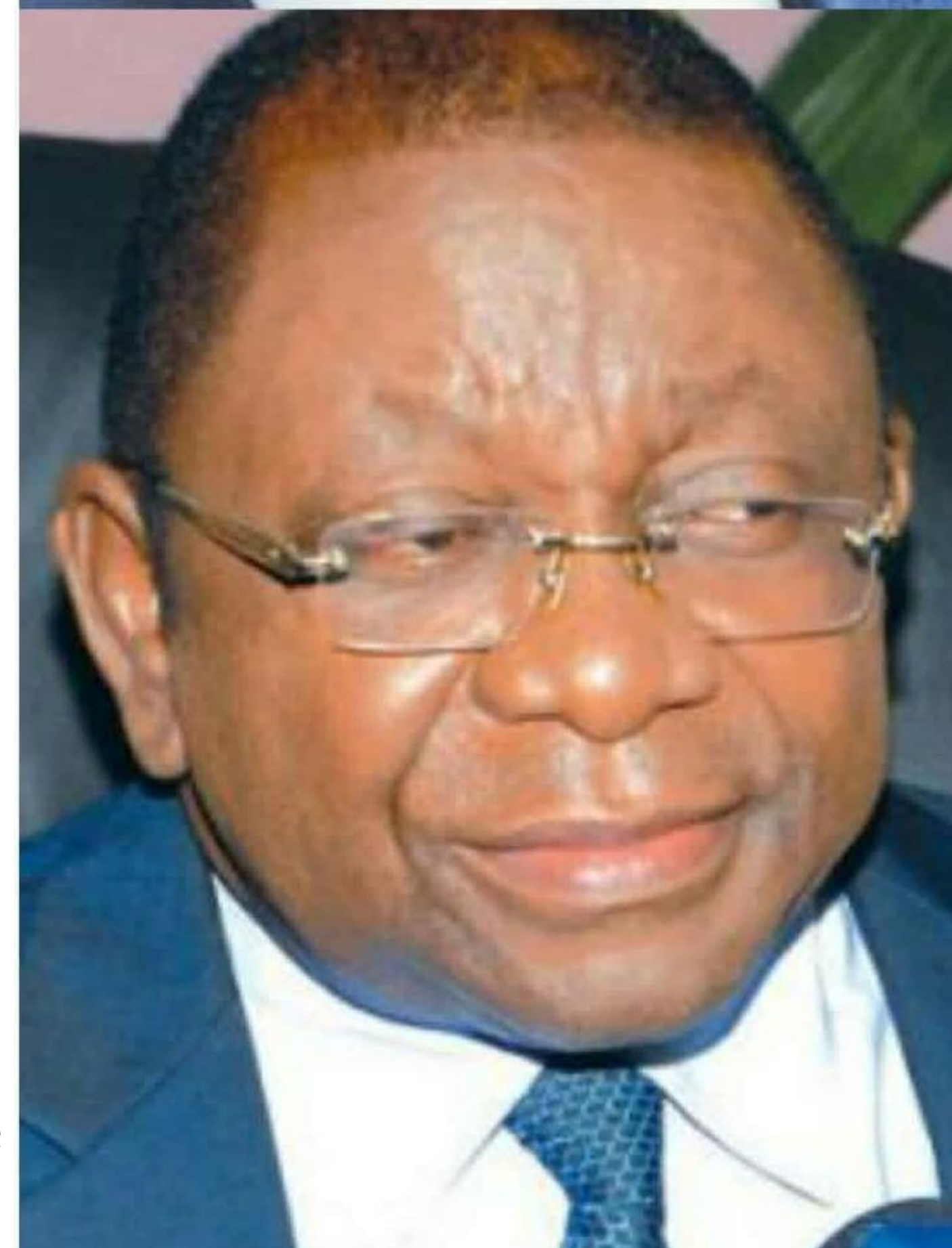
CONTACTS DE LA RÉDACTION - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

"WHISKY" EN SACHETS

NON

à l'échéance de décembre

Repousser l'interdiction au 18 décembre 2026 est un permis de tuer. Chaque jour de sursis accordé aux alcools forts en sachet coûte la vie à des jeunes Camerounais, victimes de cirrhoses, d'insuffisances rénales, de cancers et d'accidents de la route. Maintenir ce "poison" à bas prix est devenu un crime de tolérance administrative. Face à cette hécatombe quotidienne, la société civile exige un arrêt immédiat. Page 3



RETRAIT DE TF1 SUR CANAL+

La FOCACO approuve la fermeté



Canal+ résiste à la surenchère de TF1. La FOCACO exige le remplacement immédiat des sept chaînes. Pages 8&9

CHERTÉ VOLS DOMESTIQUES

Taxes et frais représentent 45% du billet



Malgré un taux de taxation étouffant, la mauvaise qualité chronique des prestations aéroportuaires persiste. Pages 6&7

OBTENTION E-VISAS CAMEROUNAIS

Page 5

Des demandes de rançons dénoncées par la Diaspora

BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ET DE DÉBATS - N° 295 DU 10 JUILLET 2026

COMMUNIQUÉ N°002/FOCACO/2026

Mise au point juridique et Institutionnelle relative à l'encadrement des confessions religieuses et à la protection des Droits des Citoyens-Consommateurs

Douala, le 08 Juillet 2026

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) a pris acte des audiences de concertation accordées ce jour par le Ministre de l'Administration Territoriale (MINAT), M. Paul ATANGA NJI, aux délégations des Témoins de Jéhovah et de l'Église Évangélique "Vie et Paix au Cameroun".

En sa qualité d'acteur de la société civile dédié à la protection des droits des citoyens-consommateurs, la FOCACO souhaite apporter une analyse technique et juridique sur ces dossiers, afin de concilier impératif d'ordre public, respect du cadre réglementaire et préservation des libertés fondamentales.

I. EXAMEN DU CADRE JURIDIQUE ET DES COMPÉTENCES SECTORIELLES

1. De la liberté de culte et du respect des symboles républicains

Cadre réglementaire : La Constitution de la République du Cameroun ainsi que la Loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association consacrent expressément la liberté de conscience et de culte.

Analyse d'impact : Si le respect des symboles nationaux (notamment l'hymne national) participe de l'instruction civique, l'objection de conscience motivée par des convictions religieuses ne saurait constitutionnellement être assimilée à une infraction pénale ou à un trouble caractérisé à l'ordre public, dès lors qu'elle s'exprime dans un cadre pacifique.

Orientation : La FOCACO préconise le recours à des mécanismes de médiation institutionnelle et de dialogue pédagogique avec les instances dirigeantes des communautés de foi, en lieu et place de mesures de stigmatisation.

2. Des politiques de santé publique et du droit à l'auto-détermination médicale

Cadre réglementaire : La Loi-cadre n° 2011/012 du 06 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun dispose, en ses Articles 7 et 9, que le consommateur d'un service - y compris médical - jouit du droit fondamental à l'information et à la liberté de choix.

Analyse d'impact : L'adhésion des populations aux programmes de santé publique (campagnes de vaccination, don de sang) constitue un enjeu de sécurité sanitaire majeur. Toutefois, le refus d'un acte médical (tel que la transfusion sanguine) relève de la responsabilité individuelle du patient majeur et dûment informé. L'injonction administrative ne saurait se substituer au principe universel du consentement libre et éclairé.

Orientation : La FOCACO suggère le renforcement des campagnes de sensibilisation scientifique et la promotion d'alternatives thérapeutiques conformes aux protocoles médicaux internationaux.

3. De l'individualisation de la responsabilité pénale face aux affaires judiciaires

Cadre réglementaire : L'Article 17 de la Constitution camerounaise consacre le principe de la présomption d'innocence. Par ailleurs, la Loi n° 2011/012 prohibe toute forme de traitement discriminatoire à l'égard des usagers-citoyens.

Analyse d'impact : Suite au drame lié au décès d'une mineure à Nkolndongo imputé à un membre d'une communauté religieuse, la FOCACO rappelle qu'en droit positif camerounais, la responsabilité pénale est strictement individuelle. Il s'avère juridiquement disproportionné d'étendre la faillite comportementale d'un individu ou d'un représentant local à l'ensemble d'une personne morale légalement reconnue par décret présidentiel.

Orientation : La FOCACO invite les instances judiciaires à mener à bien les procédures d'enquête afin de sanctionner formellement les auteurs et complices des faits qualifiés de

criminels, indépendamment de leur affiliation religieuse.

II. RECOMMANDATIONS ET EXIGENCES FORMELLES

Face aux risques de dérives administratives et de confusion sémantique, la FOCACO formule les exigences suivantes auprès des pouvoirs publics et des leaders religieux :

1. Garantie de la sécurité juridique : L'application de toute mesure conservatoire ou restrictive (telle que l'annonce de fermeture d'établissements religieux) doit s'exécuter dans le strict respect des procédures légales, des voies de recours et des engagements internationaux ratifiés par l'État.

2. Rupture des amalgames communicationnels : La FOCACO demande de dissocier formellement, dans la communication gouvernementale, les débats de nature doctrinale ou de conscience (cas des Témoins de Jéhovah) des affaires relevant du droit pénal commun (cas des crimes sur mineurs). Cette distinction est indispensable pour prévenir les risques de discrimination et préserver la cohésion sociale.

3. Mise en place d'un cadre permanent de concertation : *L'établissement d'une plateforme de dialogue entre le Ministère de l'Administration Territoriale, le Ministère de la Justice et les représentants des différentes confessions religieuses est recommandé afin de structurer un cadre de conformité civique partagé.

4. Protection des usagers-citoyens : Veiller à ce que la régulation nécessaire du secteur cultuel n'entrave pas de manière disproportionnée les droits fondamentaux d'accès aux services, à la liberté de conscience et à la non-discrimination des millions de fidèles camerounais.

III. CONCLUSION

La Fondation Camerounaise des Consommateurs réaffirme que la consolidation de l'État de droit repose sur l'équilibre nécessaire entre l'exercice de

l'autorité républicaine et la garantie des libertés constitutionnelles. L'intégrité de la République se fortifie par l'application rigoureuse de la loi, sans préjudice pour les droits fondamentaux des citoyens.

Pour la FOCACO,
M. Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif



DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION
Alphonse AYISSI ABENA

ASSISTANTS
Ferdinand NDEM
Henry MOUYEBE

COMITÉ DE RÉDACTION
Hugues EDIMO
Raphaël NGO'O
Valentin ABENA
Laura Mbanang

PRODUCTION
Fondation Camerounaise des
Consommateurs

COMMERCIAUX
Anne Gabrielle IMBIKO
Chrystelle EPOUPE

CONCEPTION
GRAPHIQUE
Turbo Claude

Impression
JVGRAF

Distribution
Ets 3A

CONTACTS
699 52 87 06
694 18 75 03

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre le whisky en sachet : La FOCACO salue l'engagement de l'Hôpital Central de Yaoundé et appelle à une mobilisation nationale

Douala, le 7 juillet
2026

La Fondation camerounaise des consommateurs (FOCACO) accueille avec un immense soulagement et une grande satisfaction la campagne de sensibilisation majeure lancée par l'Hôpital Central de Yaoundé contre le fléau du whisky en sachet.

En qualifiant explicitement ce produit de « danger silencieux pour notre santé et notre avenir », l'Hôpital Central de Yaoundé apporte une caution médicale indiscutable à un combat que la FOCACO et les défenseurs des droits des consommateurs mènent sans relâche depuis des années. Les données partagées par cette institution hospitalière sont alarmantes et sans équivoque : atteintes cérébrales, cirrhoses, risques d'intoxication mortelle au méthanol, destruction des relations sociales et précarisation de notre jeunesse.

Face à ce constat destructeur, la FOCACO martèle une vérité essentielle : nous ne pouvons plus accepter que la santé et l'avenir de notre jeunesse soient sacrifiés sur l'autel des intérêts capitalistes. Les profits de quelques industries ne vaudront jamais la vie humaine, ni la stabilité des familles camerounaises.

Par ce communiqué, la
FOCACO :
Félicite chaleureuse-



HÔPITAL CENTRAL DE YAOUNDÉ

LE WHISKY EN SACHET

UN DANGER SILENCIEUX POUR NOTRE SANTÉ ET NOTRE AVENIR





**TOUT PETIT
SACHET,
GROS RISQUES !**

Le whisky en sachet est souvent de qualité douteuse, fabriqué dans des conditions non contrôlées.

Il peut contenir des substances toxiques et causer des dommages graves, parfois irréversibles.



**Ne vous laissez pas tromper
par son petit format !**

LES CONSÉQUENCES SUR VOTRE SANTÉ

-  **ATTEINTES DU CERVEAU**
Troubles de la mémoire, confusion, coma, AVC.
-  **PROBLÈMES DU FOIE**
Hépatites, cirrhose, insuffisance hépatique.
-  **TROUBLES DIGESTIFS**
Gastrites, ulcères, vomissements, diarrhées sévères.
-  **MALADIES CARDIOVASCULAIRES**
Hypertension, arythmies, risque d'arrêt cardiaque.
-  **RISQUE D'INTOXICATION MORTELLE**
La présence de substances toxiques (méthanol, aldéhydes...) peut entraîner la cécité ou la mort.
-  **TROUBLES DE L'ÉRECTION, IMPUISSANCE SEXUELLE CHEZ L'HOMME**
Altération de la fonction sexuelle et de la fertilité.

LES CONSÉQUENCES SUR VOTRE VIE

-  **DÉTÉRIORE LES RELATIONS**
familiales et sociales.
-  **AFFECTE LES ÉTUDES**
et les performances professionnelles.
-  **EXPOSE À LA VIOLENCE,**
aux accidents et aux problèmes judiciaires.
-  **DÉTRUIT L'AVENIR**
et entretient la pauvreté.

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ? VOUS N'ÊTES PAS SEUL.
DES PROFESSIONNELS SONT LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER.



SERVICE D'ADDICTOLOGIE
Prise en charge médicale et thérapeutique des personnes dépendantes.

- ✓ Consultations spécialisées
- ✓ Suivi médical
- ✓ Accompagnement personnalisé



SERVICE DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE
Soutien psychologique et écoute personnalisée.

- ✓ Évaluation psychologique
- ✓ Thérapie individuelle et de groupe
- ✓ Accompagnement des familles

Confidentialité garantie • Respect • Écoute • Soutien • Réinsertion

**POUR DES RENSEIGNEMENTS
OU UN ACCOMPAGNEMENT,
CONTACTEZ NOTRE
CALL CENTER**

672547254

CHOISIR SA SANTÉ, C'EST CHOISIR LA VIE!

Ensemble, disons **NON** au whisky en sachet !



ment la direction et le personnel soignant de l'Hôpital Central de Yaoundé pour cette prise de position courageuse et salubre.

Exhorte solennellement l'ensemble des formations sanitaires, les chefs d'établissements scolaires, les leaders religieux et les municipalités du Cameroun à suivre cet

exemple et à multiplier les initiatives locales de sensibilisation et de rejet de ces poisons en sachet.

Interpelle à nouveau les pouvoirs publics pour qu'une interdiction stricte, définitive et effective de la production et de la commercialisation des alcools en sachets soit appliquée sur toute l'étendue du territoire national.

Le format miniature de ces sachets trompe la vigilance, mais ses ravages sont immenses. Ensemble, disons un NON catégorique et définitif au whisky en sachet.

Choisir sa santé, c'est choisir la vie !

Pour la FOCACO,
Alphonse Ayissi Abena
Président Exécutif

ALPHONSE AYISSI ABENA, PRÉSIDENT EXÉCUTIF DE LA FONDATION CAMEROUNAISE DES CONSOMMATEURS (FOCACO)

« L'État a choisi de sacrifier la santé de ses citoyens les plus pauvres sur l'autel des intérêts capitalistes... »

Alors que le troisième moratoire accordé par le gouvernement aux producteurs d'alcools forts en sachet court jusqu'au 18 décembre 2026, la société civile tape du poing sur la table. Face à un désastre sanitaire qui décime la jeunesse camerounaise, Alphonse Ayissi Abena, Président de la FOCACO, rompt le silence et accuse.

Intégration : Monsieur le Président, cela fait maintenant 12 ans que le marché camerounais reste inondé par la vente des alcools en sachet, communément appelés "whiskies en sachet". Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique a fixé une échéance au 18 décembre 2026 pour la mise en conformité des industriels. Pensez-vous que, cette fois-ci, la mesure sera effective ?

Alphonse AYISSI ABENA : Permettez-moi d'abord de récuser ce terme de transition ou d'échéance. Parler du 18 décembre 2026 comme d'un horizon acceptable est une insulte à la mémoire des victimes. Pour la FOCACO, la position est claire, nette et sans compromis : la production et la commercialisation de ces sachets doivent cesser immédiatement et sans aucun délai.

Chaque jour qui passe sous le régime de ce troisième moratoire est un jour de trop où l'on enterre nos frères, nos sœurs et nos enfants. Nous ne voulons plus entendre parler de calendrier de restructuration industrielle alors que des vies humaines sont en jeu. Si vous me demandez si la mesure sera effective en décembre, je vous réponds que nous n'attendrons pas décembre. Demander d'attendre, c'est signer l'arrêt de mort de milliers de Camerounais supplémentaires.

Justement, depuis 12 ans, qu'est-ce qui coince réellement au niveau de l'État et des institutions pour que ce fléau persiste malgré les réglementations ?

Ce qui coince, c'est le cynisme économique. L'État a choisi de sacrifier la santé de ses citoyens les plus pauvres sur l'autel des intérêts capitalistes et des recettes fiscales de quelques multinationales et industriels locaux.

Sur le plan juridique, c'est une arnaque institutionnelle qui dure depuis 2014. Cette année-là, un arrêté conjoint MINMIDT/MINCOMMERCE/MINSANTE rendait d'application obligatoire la norme NC 210



:2014-48 / NC 213 sur les spiritueux, interdisant formellement le conditionnement dans du plastique. Douze ans plus tard, nous subissons le troisième moratoire signé en 2022.

Plus grave encore : depuis 2014, aucun certificat de conformité n'a été délivré par l'ANOR (Agence des Normes et de la Qualité) pour l'alcool fort conditionné en sachet. Ces produits circulent donc en totale illégalité et sont officiellement impropres à la consommation. La FOCACO et le Collectif des Organisations des Consommateurs (COC) ont d'ailleurs introduit un Recours en Annulation contre le moratoire de 2022 auprès du Tribunal Administratif de Yaoundé. Le certificat de dépôt a été enregistré le 31 mai 2023 sous le numéro 1388. Pourtant, de manière totalement incompréhensible, les débats ne sont toujours pas ouverts. Pourquoi ce blocage judiciaire ? Qui protège les empoisonneurs de notre jeunesse ?

Quels sont les chiffres ou les constats actuels concernant les effets de ces liqueurs sur la santé des populations ? Y a-t-il une évolution des pathologies ?

Le constat est apocalyptique. Et avant de parler de chiffres, parlons

des visages de ce drame. Il y a quelques semaines à Bangangté, une fillette de seulement 8 ans est morte après avoir consommé deux sachets de ce poison. C'est intolérable ! Ce n'est plus un débat commercial, c'est un homicide d'État par tolérance administrative.

Sur le plan clinique, les hôpitaux de référence, à l'instar de l'Hôpital Central de Yaoundé, tirent la sonnette d'alarme. Nous assistons à une explosion inédite de pathologies lourdes chez les populations de moins de 30 ans. Des jeunes d'à peine 25 ans développent des cirrhoses du foie précoces, des insuffisances rénales terminales, de l'hypertension artérielle sévère, des palpitations cardiaques et des cas de cécité irréversible.

Pourquoi ? Parce qu'il y a une imposture sémantique majeure : ce produit n'est pas du "whisky". Le whisky est une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), un produit premium issu d'un processus strict de vieillissement. Ce qui est vendu à 100 FCFA dans nos rues, c'est de l'alcool frelaté, le plus souvent coupé au méthanol, un produit chimique industriel hautement toxique.

Si l'on lève les yeux vers la sous-

région, quelle est la tendance actuelle au sein de la zone CEMAC vis-à-vis de ces produits ?

La tendance en zone CEMAC démontre à quel point le Cameroun fait figure de mauvais élève et de passoire régionale. Alors que plusieurs pays de la sous-région durcissent drastiquement leurs réglementations et appliquent de véritables mesures de restriction pour protéger leur capital humain, notre pays continue de servir de hub de production, de tolérance et de contrebande pour ces poisons à bas coût. Nous exportons notre laxisme normatif au détriment de la santé communautaire de la sous-région.

Face à l'échec des campagnes de sensibilisation et à l'addiction croissante des jeunes qui consomment ces sachets par accessibilité financière, quelle riposte concrète la FOCACO propose-t-elle pour retirer définitivement ces produits du circuit ?

La sensibilisation a montré ses limites face à la dépendance chimique. Il faut désormais passer à la phase de répression et de riposte structurelle. La FOCACO exige trois actions immédiates :

1. La fin immédiate de la tolérance administrative sur la vente : Si un sachet coûte 100 FCFA, il est accessible au premier écolier venu. C'est inacceptable. La législation camerounaise dispose pourtant que tout spiritueux (alcool fort) ne peut être vendu que par un tenancier de débit de boissons détenteur d'une licence de 3ème catégorie délivrée par le Préfet territorialement compétent. La vente à la sauvette, ambulante, ou sur les étals de fortune dans la rue doit être interdite et réprimée de force par les municipalités et les forces de l'ordre.

2. La saisie et la destruction systématique des stocks : Puisque ces produits ne bénéficient d'aucun certificat de conformité de l'ANOR depuis 2014, ils sont illégaux. Le Ministère du Commerce doit déployer ses brigades pour saisir et détruire les stocks directement dans les usines et les entrepôts.

3. Le déploiement de cellules de prise en charge de l'addiction : Nous faisons face à une question de santé publique nationale. L'État doit impérativement mettre en place des unités de prise en charge psychologique et d'addictologie gratuites au sein de nos districts de santé pour accompagner et sevrer ces milliers de jeunes dont l'avenir a été brisé par ce commerce de la mort.

Pour conclure, je rappelle le mot d'ordre de notre fondation : Choisir sa santé, c'est choisir la vie. Choisir la transparence, c'est choisir le peuple. Se taire, c'est trahir.

Propos recueillis par olivier Mbessité (journaliste à intégration — Yaoundé)

Le scandale de l'e-visa de la honte !



Claim form

Request for refund of multiple payments

English

Français

I. Personal information

Full Name *

Enter your full name

WhatsApp Number *



+93

E-mail Address *

youremail@example.com

Passport Number *

Full passport number

Par la Rédaction - Douala, le 9 juillet 2026

Jusqu'où ira l'indignité de certains agents publics tapis dans l'ombre de nos représentations diplomatiques ? Alors que la plateforme de l'e-visa a été vendue aux Camerounais comme une révolution technologique synonyme de transparence et de rapidité, elle est devenue, pour nos compatriotes de la diaspora installés au Canada, un véritable instrument de torture psychologique et d'extorsion financière. Une seule question brûle les lèvres : qui orchestre ce racket à ciel ouvert à l'approche des vacances d'été ?

Le mirage des 72 heures : Un silence radio intolérable

Sur le papier, la règle est claire, officielle et indiscutable : un e-visa s'obtient en 72 heures. Dans la réalité, pour la diaspora canadienne, c'est le début d'un chemin de croix. Des usagers en règle, ayant fourni chaque document et payé religieusement leurs frais, se heurtent pendant

des semaines, voire des mois, à un mur de mépris.

Les courriels envoyés aux services consulaires restent morts, les lignes téléphoniques sont aux abonnés absents ou redirigent cyniquement vers des boîtes vocales saturées et inutilisables. Ce silence institutionnel n'est pas seulement un manquement professionnel grave ; c'est un outrage fait à des Camerounais qui ne demandent qu'à rentrer chez eux.

Le cynisme absolu : La prise d'otage des familles à l'aéroport

Le cas d'une famille camerounaise, dont les demandes ont été introduites dès le 20 mars 2026, illustre l'horreur de ce système défaillant. Après plus de trois mois d'un mutisme total, les services consulaires ont attendu le 5 juillet, soit la veille de leur vol, pour réclamer des documents déjà transmis !

Mais le pire était à venir. À quelques heures du départ, alors que l'angoisse des parents et des enfants était à son paroxysme, un réseau parallèle et mafieux

est entré en scène. Connaissant pertinemment les détails des billets d'avion grâce aux dossiers bloqués, des individus opérant via des numéros masqués ont exigé la somme de 150 000 FCFA par visa (ou des dollars américains) pour débloquent la situation. Preuve absolue de la complicité interne et du blocage volontaire : les visas ont été délivrés en quelques minutes à peine après le versement de cette rançon, alors même que la famille se trouvait déjà stressée à l'aéroport !

C'est un comportement de prédateurs. Organiser délibérément la rétention de documents officiels pour asphyxier financièrement des familles et exploiter leur détresse est un acte criminel qui souille l'image du Cameroun.

La FOCACO exige des têtes et une enquête immédiate

Cette situation révoltante ne peut plus être balayée d'un revers de main comme un simple "dysfonctionnement technique". Les témoignages concordants pointent du doigt un réseau de

corruption structuré et mafieux qui s'est engraissé sur le dos de la diaspora, une situation qui semble s'être gravement détériorée ces derniers temps.

Nous exigeons l'ouverture immédiate d'une enquête administrative et judiciaire indépendante pour identifier et radier définitivement les fonctionnaires véreux impliqués dans ce trafic de visas.

Nous appelons le ministère des Relations Extérieures à auditer de toute urgence les services consulaires au Canada et à mettre en place des mécanismes de contrôle stricts et transparents.

Nous refusons que les Camerounais de l'étranger, qui contribuent massivement à l'économie nationale, soient traités comme des vaches à lait par des agents consulaires sans foi ni loi.

Le e-visa devait moderniser notre administration, il est devenu le cache-misère d'une corruption systémique. La Voix du Consommateur restera vent debout aux côtés de la diaspora. Ce racket doit cesser, et les coupables doivent payer !

COMMUNIQUÉ-FOCACO

Plaidoyer pour une justice fiscale et la qualité des services dans le transport aérien domestique

Douala, le 08 Juillet 2026

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) exprime sa vive préoccupation face à la pression tarifaire et fiscale disproportionnée qui pèse sur les usagers des lignes aériennes domestiques au Cameroun.

L'analyse technique d'un titre de transport Douala - Yaoundé (Billet N° 040020706428) émis le 16 juin 2026 met en exergue une structure tarifaire abusive qui fragilise gravement le pouvoir d'achat des citoyens et contrevient aux principes de l'équité commerciale.

1. Une fiscalité étouffante qui asphyxie le consommateur

Les données factuelles du reçu de paiement pour ce trajet aller-retour révèlent une situation alarmante :

* Tarif de base du transport (Air Fare HT) : 47 900 FCFA

* Taxes et surcharges

Receipt / Reçu de paiement				
Name	Ticket Number	Payment Method	Air Fare	Taxes, Carrier Surcharge And Applicable Ticketing
Nom Du Passager	Numéro Du Billet	Méthode De Paiement	Tarif HT	Taxes, Surcharge Transporteur Et Frais De Service
0400200706428 {{ kiu.fop.name }}			XAF 47900.00	CM:{{kiu.fare.base_currency_code}} 9300.00 D7: {{kiu.fare.base_currency_code}} 2000.00 VX:{{kiu.fare.base_currency_code}} 1370.00 VZ:{{kiu.fare.base_currency_code}} 1370.00 YQ: {{kiu.fare.base_currency_code}} 19600.00 Taxes / Total taxes:XAF 33640.00 Service Fees / Frais de service:XAF 5000.00
TOTAL COST / MONTANT TOTAL : XAF 86540.00				
Issue date / Date d'émission : 16/06/2026				
Endorsement : NON END/NON REF/PENALTY APPLY FOR CHANGES / NON ENDORSABLE / 01JUL26DLA QC YAO23950TPX0 QC DLA23950TPX0 XAF47900END				

transporteur (Total Taxes) : 33 640 FCFA

* Frais de service (Service Fees) 5 000 FCFA

* Montant total Aller-Retour payé par le consommateur : 86 540 FCFA

Constat de la FOCACO : Le cumul des taxes et des frais accessoires imposés à l'usager s'élève à 38 640 FCFA. Ce montant représente à lui seul 44,65 % (soit près de la moitié) du coût total du billet d'avion payé par le consommateur (86 540 FCFA). L'usager camerounais se retrouve ainsi contraint de verser près de 45 % du prix de son déplacement uniquement sous forme de prélèvements parafiscaux, de surcharges et de commissions, ce qui grève

lourdement le budget des ménages et des opérateurs économiques nationaux.

La FOCACO rappelle que cette charge financière excessive viole l'esprit de la Loi-cadre n° 2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun, qui consacre en son Article 7 le droit fondamental des consommateurs à la protection de leurs intérêts économiques et à des pratiques commerciales équitables.

2. Une rupture flagrante du principe de proportionnalité entre redevance et qualité de service

Conformément à l'Article 11 de la Loi-cadre de 2011, le consommateur a un droit strict à l'obten-

tion de services de qualité, sûrs et conformes aux standards requis.

Or, l'analyse détaillée du billet montre que les passagers s'acquittent obligatoirement de redevances aéroportuaires spécifiques (notamment les taxes de sécurité et d'infrastructure CM et D7 s'élevant à 11 300 FCFA). En contrepartie de ces paiements directs aux entités de gestion, les prestations techniques et de commodité offertes dans les plateformes aéroportuaires de Douala et de Yaoundé demeurent indignes : pannes récurrentes du système de climatisation, défaillances chroniques des tapis de livraison des bagages, insalubrité des instal-

lations sanitaires et délais d'attente excessifs.

Payer un service de base au prix fort pour bénéficier d'infrastructures dégradées constitue une violation caractérisée du droit à un service de qualité.

LES EXIGENCES ET RECOMMANDATIONS DE LA FOCACO

En sa qualité de force de proposition et de régulation citoyenne, la FOCACO interpelle fermement le Gouvernement, le Ministère des Transports, l'Autorité Aéronautique (CCAA)

et la société Aéroports du Cameroun (ADC) afin de mettre en œuvre :

1. Le réajustement immédiat à la baisse des surcharges carburant (Taxe YQ s'élevant à elle seule à 19 600 FCFA) et une révision de la grille des redevances aéroportuaires pour restaurer l'accessibilité du transport aérien domestique.

2. La transparence budgétaire et la reddition des comptes : La FOCACO exige la publication trimestrielle des rapports d'affectation des fonds issus des taxes

prélevées sur les voyageurs, afin de justifier leur réinvestissement direct dans la sécurité et le confort des passagers.

3. Un Plan d'Urgence de Modernisation : Le déploiement sous 90 jours d'un plan d'action contraignant pour la réhabilitation des infrastructures de base (climatisation, traitement des bagages, hygiène) assorti d'indicateurs de performance consultables par les organisations de défense des consommateurs.

Le transport aérien domestique ne doit plus être traité

comme un produit de luxe inaccessible, mais comme un levier stratégique de continuité territoriale et de développement économique pour tous les Camerounais.

La FOCACO se réserve le droit de saisir les instances de régulation nationales et régionales compétentes pour faire valoir les droits des usagers et mettre un terme à cette tarification abusive.

**Pour la FOCACO,
M. Alphonse AYISSI
ABENA
Président Exécutif**

Doudou Afritude

Participation des Doudous Afritude au Festival "Bochum Total" en Allemagne (Juillet 2023).

La qualité appréciée au-delà de nos frontières !

NB: Vos Doudous Afritude sont désormais disponibles au supermarché Super U Bali-Douala

Infoline : 6 96 76 26 45



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conflit de Distribution Audiovisuelle en Afrique : La FOCACO refuse que le consommateur africain paie le prix fort face aux exigences du Groupe TF1

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) a pris acte des communiqués de presse respectifs diffusés par le Groupe Canal+ et le Groupe TF1 concernant la cessation de la distribution des chaînes du catalogue TF1 sur le continent africain.

Après un examen approfondi de la situation économique et des positions sectorielles exprimées par les deux parties, la FOCACO tient à apporter son soutien à la posture de fermeté adoptée par Canal+, une décision dictée par l'impératif de protection des intérêts matériels et du pouvoir d'achat des usagers.

1. Une démarche de transparence institutionnelle obligatoire

La FOCACO prend acte positivement de la démarche de responsabilité institutionnelle entreprise par Canal+ Cameroun. Avant l'entrée en vigueur effective de la non-diffusion des chaînes du groupe TF1, le distributeur a officiellement saisi les autorités compétentes nationales, notamment le Ministère de la Communication (MIN-COM) et le Conseil

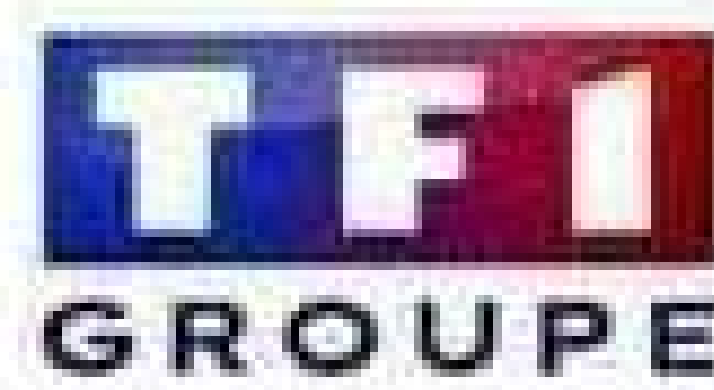
National de la Communication (CNC). Cette saisine préalable est une exigence réglementaire essentielle qui garantit le respect du cadre légal camerounais et le droit à l'information des instances de régulation avant tout

l'impact direct sur les abonnés.

2. Un dialogue rompu face à des exigences disproportionnées

Il ressort des éléments d'analyse que la rupture conventionnelle n'émane pas d'une décision TF1 face à un partenaire

unilatérale ou arbitraire du distributeur. Les négociations menées sur plusieurs mois démontrent que l'échec des discussions constate le caractère économiquement insoutenable des exigences de l'éditeur TF1 face à un partenaire



01/07/2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Canal+ met fin à la distribution des chaînes thématiques du Groupe TF1 en France et de l'ensemble des chaînes gratuites et payantes en Afrique.

Le Groupe TF1 prend acte de la décision du groupe Canal+ de cesser la diffusion de plusieurs de ses chaînes, en France métropolitaine comme en Afrique. Cette coupure réitérée amène le groupe TF1 à réfléchir à sa stratégie de partenariat de distribution dans un contexte de développement très fort de la distribution digitale.

En France : trois chaînes thématiques de référence concernées

Canal+ a décidé de mettre fin à la diffusion de TV Breizh, Histoire TV et Ushuaïa TV au sein de ses offres. Ces trois chaînes occupent chacune une place singulière dans le paysage audiovisuel français : TV Breizh chaîne mini généraliste leader des chaînes thématiques, Histoire TV première chaîne de l'univers découverte, et Ushuaïa TV seule chaîne 100 % dédiée à la protection de l'environnement.

Le Groupe TF1 tient à souligner qu'au-delà de la perte de ces trois chaînes pour les abonnés Canal+, cette décision fragilise plus largement le secteur du documentaire. Histoire TV et Ushuaïa TV sont deux éditeurs majeurs de documentaires en France, contribuant activement au financement et à l'exposition de la création documentaire patrimoniale. Leur retrait des offres Canal+ prive un large public d'un accès facilité à ces contenus et représente un signal préoccupant pour l'ensemble de la filière.

Le Groupe TF1 tient toutefois à rassurer les téléspectateurs : ces chaînes restent accessibles via l'ensemble des autres distributeurs en France métropolitaine, dont Bouygues Telecom, SFR, Orange, Free, Vitis, BIS TV, NordNet, ainsi que de nombreux distributeurs locaux, et demeurent également disponibles en Outre-mer auprès des principaux opérateurs.

En Afrique : l'ensemble des chaînes du groupe TF1 visée

Sur le continent africain, la décision de Canal+ concerne l'intégralité des chaînes du Groupe TF1 — TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, LCI, Ushuaïa TV et Histoire TV —, ainsi que l'offre non linéaire associée.

Ses chaînes restent accessibles dans de nombreux pays via d'autres distributeurs, notamment Orange, Digital Virgo, Malivision et Mauritius Telecom. La plateforme TF1+ est par ailleurs disponible en OTT, via les stores, partout où elle est proposée.

Le Groupe TF1 regrette ce choix, qui prive des téléspectateurs fidèles de chaînes qu'ils plébiscitent et qui fragilise le secteur du documentaire dans son ensemble. Le Groupe TF1 réaffirme son attachement à offrir au plus grand nombre, en France comme en Afrique, un accès à des contenus de qualité, riches et diversifiés, et reste pleinement mobilisé pour garantir à ses publics, où qu'ils se trouvent, l'accès à ses antennes et à ses contenus. Cette décision de Canal+ amène le groupe TF1 à réfléchir à sa stratégie de distribution dans un contexte où l'offre digitale se développe à vive allure.

Contact

Communication corporate
communicationcorporate@tf1.fr
sdanis@tf1.fr

À propos du Groupe TF1

Le Groupe TF1 est un leader français des médias, présent dans la télévision linéaire, le streaming et la production audiovisuelle. Sa priorité est de construire un modèle lui permettant de financer durablement la meilleure offre de divertissement gratuite et d'information de qualité. Chaque mois, 58 millions de Français plébiscitent ses programmes via ses chaînes en clair, et 35 millions en streaming sur TF1+. Son pôle Studio TF1 (ex-News Studios) qui réunit plus de 50 sociétés et labels en France et à l'international, est un acteur référent de la production et de la distribution. #LesFrançaisEnsemble

historique du continent.

3. La sanctuarisation absolue du pouvoir d'achat des abonnés camerounais

Dans un contexte macroéconomique régional marqué par une forte pression inflationniste sur le panier de la ménagère au Cameroun, l'arbitrage financier de Canal+ relève d'une gestion prudente. Valider une indexation tarifaire excessive de l'éditeur aurait mécaniquement contraint le distributeur à répercuter ces surcoûts sur le client final. En s'opposant à cette surenchère, la résistance du distributeur préserve le pouvoir d'achat de plus de 2 millions de foyers abonnés au Cameroun contre une hausse induite du coût des bouquets.

4. Le refus de financer la transition numérique d'un tiers

Si la réorientation stratégique du Groupe TF1 vers un modèle « 100% Digital » (TF1+) constitue un choix entrepreneurial légitime, le financement de cette mutation technologique ne saurait être imposé aux consommateurs africains via une réévaluation disproportionnée des redevances de diffusion linéaire. Céder à ces exigences aurait capté les budgets de diffusion au détriment de la diversité du bouquet et du soutien

structurel nécessaire aux industries créatives locales et africaines.

5. Vigilance accrue et exigence ferme de compensation de l'offre

La FOCACO rappelle qu'en dépit du retrait des signaux de TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, LCI, Ushuaïa TV et Histoire TV, la continuité de service doit demeurer strictement assurée. La FOCACO veillera à ce qu'aucune baisse de la valeur de l'offre globale ne soit tolérée pour les abonnés camerounais.

Déclaration de M. Alphonse AYISSI ABENA, Président Exécutif de la FOCACO:



COMMUNIQUE DE PRESSE
Issy-les-Moulineaux, le 30 juin 2026

LE GROUPE CANAL+ REGRETTE DE DEVOIR RENONCER A LA DISTRIBUTION DE PLUSIEURS CHAINES DU GROUPE TF1 EN AFRIQUE

Le groupe CANAL+ prend acte de l'échec des discussions engagées avec le Groupe TF1 et cessera en conséquence la distribution de plusieurs de ses chaînes en Afrique, à savoir : TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, LCI, Ushuaïa TV et Histoire TV.

Alors que le groupe CANAL+ entretient des partenariats de long terme avec l'ensemble des grands acteurs historiques français ainsi qu'avec les principales plateformes internationales de streaming, et malgré plusieurs mois de négociations, il n'a pas été en mesure d'aboutir à un accord global alors même qu'il était prêt à en améliorer les conditions pour TF1.

Il demeure néanmoins ouvert au dialogue et reste disponible pour reprendre les discussions en vue de parvenir à un accord reposant sur des bases raisonnables, équilibrées et pérennes, préservant les intérêts des deux groupes.

COMMUNICATION

« Dans ce bras de fer industriel, notre position est claire : le consommateur camerounais n'a pas à faire les frais des coûts de transition d'un éditeur européen. En refusant de céder à une surenchère qui aurait pénalisé le portefeuille de nos concitoyens, et en associant en amont le Ministère de la Communication et le CNC, Canal+ Cameroun a adopté la posture de transparence que nous exigeons.

Cependant, la FOCA-CO se montre intransigente sur la contrepartie due aux abonnés : nous exigeons fermement de Canal+ qu'il

compense immédiatement le départ des 7 chaînes du groupe TF1 par l'intégration de nouvelles chaînes thématiques de premier plan, axées sur la culture, le sport, les sciences et les programmes pour enfants. Les 2 millions de foyers abonnés au Cameroun doivent en avoir pour leur argent. Nous appelons parallèlement la direction du Groupe TF1 à faire preuve de réalisme économique pour préserver, si possible, les intérêts des téléspectateurs. »

Douala, le 6 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Maroc fier de son identité africaine !

L'Association des Amis du Maroc au Cameroun (AAMC) suit avec une attention particulière l'évolution de l'actualité relative aux relations fraternelles et historiques qui unissent le Royaume du Maroc aux autres nations du continent africain, et plus spécifiquement au Cameroun.

C'est avec un grand soulagement et une profonde satisfaction que l'AAMC a pris connaissance du démenti officiel catégorique publié par le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports du Royaume du Maroc. Ce communiqué officiel vient opportunément balayer les déclarations mensongères fallacieusement attribuées à Monsieur le Ministre Mohamed Saad Berrada, colportées par certains médias et officines malveillantes sur les réseaux sociaux, prétendant faussement que « *le Maroc ne représente pas l'Afrique* » ou qu'il « *n'aurait pas besoin du soutien de l'Afrique* ».

L'AAMC salue la promptitude et la clarté de cette mise au point des autorités marocaines, qui réaffirme sans ambiguïté que le Royaume du Maroc est profondément fier de son identité africaine et que ses liens historiques, humains et culturels avec le reste du continent constituent un pilier fondamental et immuable de sa politique étrangère.

En tant que plateforme active de promotion de l'amitié maroco-camerounaise, l'AAMC condamne avec la dernière énergie ces tentatives grossières de mani-

pulation et de désinformation visant à semer la discorde et à fragiliser la solidarité interafricaine, notamment dans le domaine sportif et de la jeunesse où l'unité doit prévaloir.

Sous le leadership éclairé de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, et en parfaite synergie avec les orientations panafricaines des plus hautes autorités camerounaises, le Maroc a toujours démontré par des actes concrets son engagement indéfectible pour le déve-

loppement, la stabilité et le rayonnement de notre continent.

L'AAMC appelle l'ensemble des médias, les influenceurs et les utilisateurs des réseaux sociaux au Cameroun et en Afrique à faire preuve de rigueur, de discernement et de responsabilité en vérifiant systématiquement les sources d'information avant toute diffusion, afin de ne pas servir de relais à des campagnes de déstabilisation orchestrées.

Enfin, l'AAMC réitère son

engagement indéfectible à œuvrer au quotidien pour le renforcement des liens d'amitié, de fraternité et de coopération culturelle et sportive entre le peuple camerounais et le peuple frère du Maroc.

Fait à Douala, le 08
Juillet 2026
Pour le Bureau National
de l'AAMC,
Alphonse AYISSI ABENA
Président
Contact whatsapp :
+237699528706

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⴷⴰ

ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⴷⴰ
ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⴷⴰ



المملكة المغربية

وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأولي والرياضة

Démenti

À la suite de la diffusion, par plusieurs médias et diverses pages sur les réseaux sociaux, de déclarations faussement attribuées à M. Mohamed Saad Berrada, Ministre de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports, selon lesquelles « le Maroc ne représente pas l'Afrique », « l'équipe nationale de football représente uniquement le Maroc, et non l'Afrique » ou encore « le Maroc n'a pas besoin du soutien de l'Afrique », le Ministre dément catégoriquement ces allégations et affirme qu'elles sont entièrement fausses et dénuées de tout fondement.

Le Ministre souligne qu'il n'a fait aucune déclaration à quelque média que ce soit sur ce sujet et que toutes les déclarations actuellement diffusées et qui lui sont attribuées à ce propos sont entièrement fabriquées et ne reflètent en rien ni sa position ni la position officielle du Royaume du Maroc.

Le Ministre réaffirme, en outre, que le Royaume du Maroc est fier de son identité africaine. Les liens historiques, humains et culturels qui unissent le Maroc aux autres nations du continent africain constituent un pilier fondamental de la politique du Royaume, sous le leadership éclairé de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste.

Tout en appelant l'ensemble des médias et les utilisateurs des réseaux sociaux à faire preuve de rigueur et à vérifier l'exactitude des informations avant leur publication ou leur diffusion, le Ministre se réserve le droit d'engager toute procédure appropriée à l'encontre des personnes diffusant de fausses informations ou lui attribuant des déclarations mensongères.



MENPSGOV | www.men.gov.ma

COUP DE GUEULE / CHRONIQUE D'UN GRAND REPORTER

Carton rouge à Celeste Amarilla : Le Cameroun debout face aux injures racistes et à l'ignorance d'une sénatrice paraguayenne

Par Ferdinand Ndem, Grand Reporter

La scène internationale offre parfois le spectacle désolant de dirigeants politiques en totale dérive intellectuelle et morale. Les récents propos de la sénatrice paraguayenne Celeste Amarilla à l'encontre du capitaine de l'équipe de France, Kylian Mbappé, suite à la défaite de l'Albirroja, dépassent les bornes du supportérisme pour sombrer dans le racisme décomplexé et l'injure géopolitique. En qualifiant Mbappé de « *Camerounais colonisé, qui fait tout pour se faire passer pour français, plein de ressentiment, nouveau riche, arrogant et laid* », avant de proférer des menaces physiques et judiciaires absurdes, la parlementaire s'est drapée dans une ignominie indigne de sa fonction.

Face à cette agression verbale, la réplique du joueur a été limpide : « *Vous êtes une femme méprisable et indigne de votre fonction.* » Un constat d'une justesse implacable que nous, Camerounais, appuyons sans réserve. Car au-delà de l'athlète, c'est l'identité et l'histoire d'un peuple entier qui ont été insultées par l'ignorance crasse d'une élue amnésique.

Une leçon d'histoire s'impose : Le Cameroun n'a jamais été une colonie française !

Avant de manier des concepts historiques pour tenter de rabaisser un homme, la sénatrice Amarilla aurait gagné à ouvrir un livre d'histoire.

Le Cameroun n'a jamais été une colonie française.

Sur le plan du droit international, le Cameroun a d'abord été un protectorat allemand, avant d'être placé sous le régime des mandats de la Société



Un sénateur paraguayen a durement menacé Mbappé : « Nous avons déjà emprisonné Ronaldinho ici, et je peux te faire la même chose à toi aussi pour corruption »

des Nations (SDN), puis sous le régime de tutelle (ou protectorat) décidé par l'Organisation des Nations Unies (ONU), co-administré par la France et la Grande-Bretagne. Le peuple camerounais n'a pas été « *colonisé* » au sens classique : il a lutté de haute lutte pour sa souveraineté internationale. Brandir l'argument du « *Camerounais colonisé* » ne témoigne que d'une condescendance néocoloniale mal placée et d'une inculture historique abyssale.

Kylian Mbappé et la sève des géants : Le sang camerounais ne recule devant rien

Qu'il plaise ou non à Mme Amarilla, le sang qui coule dans les veines de Kylian Mbappé est un sang de vainqueur, hérité de sa lignée camerounaise. Dire qu'il fait tout pour se faire passer pour un Français est une ineptie : Mbappé est fier de sa double culture, et le Cameroun est

fier de ses racines. Élu à plusieurs reprises meilleur joueur et meilleur buteur du dans plusieurs compétitions d'envergure, il s'inscrit dans la digne lignée des légendes que notre terre ne cesse d'offrir à l'humanité.

Le Cameroun est un réservoir inépuisable de talents et de géants mondiaux. Faut-il rappeler à cette sénatrice que notre pays a donné au monde :

Roger Milla, qui a fait danser la planète entière en Coupe du monde ;

Samuel Eto'o, l'un des plus grands avants-centres de l'histoire du football mondial ;

Yannick Noah, vainqueur de Roland-Garros et icône du sport et de la culture ;

Francis Ngannou, le "Predator", champion du monde des poids lourds qui a conquis les rings de la planète ;

André Onana, gardien de classe mondiale qui fait la fierté de l'Afrique au plus haut niveau européen.

Tous ces dignes fils, à l'instar des ancêtres de Kylian Mbappé, portent haut le flambeau du "continent" Cameroun, fiers de cette identité indomptable qui fait trembler les complexes et l'arrogance des esprits étroits.

Carton rouge et soutien indéfectible

La FOCACO et l'ensemble de la communauté nationale adressent un carton rouge direct et sans appel à Celeste Amarilla. Ses tentatives d'instrumentalisation des nobles causes que sont la violence de genre ou la violence politique pour se draper en victime après avoir agressé verbalement un athlète sont insupportables et grotesques. Menacer Mbappé en rappelant l'emprisonnement de Ronaldinho au Paraguay relève de la gesticulation tragico-mique.

Nous apportons notre soutien total et indéfectible à Kylian Mbappé face à ces attaques racistes. Le génie n'a pas à s'excuser devant la médiocrité.

Recommandations et sagesse africaine

À l'endroit de la parlementaire paraguayenne et de ceux qui partagent ses outrances, nous battons en retraite sur le terrain de la sagesse. Un proverbe africain bien connu chez nous dit : « *Le chien aboie, la caravane passe.* »

Une autre maxime de nos terroirs rappelle également que : « *La bave du crapaud n'atteint pas la blancheur du colibri.* ». Mme Amarilla, restez à vos débats locaux et laissez le football et la grandeur aux géants. Kylian Mbappé continuera de briller sur les toits du monde, porté par le génie de ses deux patries, pendant que votre nom ne restera dans l'histoire que comme le synonyme d'un regrettable dérapage xénophobe.

Au Cameroun, nous restons Indomptables.

COUP DE GUEULE

Enseignement supérieur au Cameroun : Le naufrage académique et numérique qui doit faire réagir

Par Valentin Moudang Abena

Le couperet des classements internationaux est tombé, et il est sans appel pour notre système universitaire. En cette année 2026, aucune université camerounaise ne figure dans le Top 2 250 des meilleures institutions académiques mondiales. Pire encore, sur le plan technologique, le Cameroun dégringole à la 6e place en matière de développement numérique en Afrique centrale, alors qu'il occupait une reluisante 2e place en 2017.

Ces données alarmantes, issues des derniers rapports de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle / Global Innovation Index 2026) relayés par Digital Magazine BF, et de l'UIT (Union Internationale des Télécommunications) compilés par Investir au Cameroun, mettent en lumière un décrochage flagrant. Pendant que des nations africaines (notamment l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Nigeria, le Kenya et le Maroc) caracolent en tête des classements continentaux grâce à des investissements massifs dans l'innovation, nos campus s'enfoncent dans une crise structurelle profonde. Ce surplace numérique et académique est le symptôme d'un mal bien mais plus grand : le déphasage total entre nos infrastructures et les ambitions de notre jeunesse.

Le diagnostic d'un système à bout de souffle

Des infrastructures vétustes et dépassées : Nos campus, calqués sur des modèles d'un autre âge, souffrent d'une dégradation avancée.



Bâtiments délaissés, connexions internet embryonnaires, pannes d'énergie récurrentes... L'environnement même de travail n'incite ni à la recherche ni à l'excellence académique.

La surpopulation chronique des amphithéâtres : C'est le spectacle désolant auquel nous assistons chaque année. Des amphithéâtres bondés, où des milliers d'étudiants s'entassent au mépris des règles de sécurité et de confort pédagogique élémentaires. Suivre un cours magistral relève désormais de l'exploit physique, annihilant toute possibilité d'interactivité entre l'enseignant et l'apprenant.

Le règne de la théorie, le désert de la pratique : L'enseignement dispensé reste désespérément théorique et déconnecté des réalités du marché de l'em-

ploi. Nos laboratoires de recherche sont dramatiquement sous-équipés, voire inexistant pour certaines filières technologiques de pointe. Comment former les ingénieurs, les codeurs et les scientifiques de demain si les étudiants n'effleurent le matériel informatique ou scientifique que sur du papier ?

Les recommandations pour sortir de l'ornière

Face à ce déclin qui hypothèque l'avenir de la main-d'œuvre nationale, la complaisance n'est plus de mise. Des réformes structurelles urgentes s'imposent :

1. Un plan Marshall pour l'infrastructure et le numérique : Il est impératif de moderniser massivement les campus et de garantir une couverture internet haut débit stable et gratuite pour les étudiants. Le numérique

ne doit plus être une option, mais le socle de l'apprentissage.

2. Le désengorgement des universités et la décentralisation pédagogique : Il faut accélérer la transition vers des modèles d'enseignement hybrides (présentiel et distanciel) bien structurés et multiplier les instituts de formation technique de proximité pour désengorger les grands centres universitaires.

3. L'équipement massif des laboratoires et le financement de la recherche : L'État et le secteur privé doivent codévelopper des centres d'excellence et des laboratoires modernes. Chaque formation scientifique ou technologique doit obligatoirement intégrer au moins 60 % de travaux pratiques (TP).

4. L'alignement des curricula sur l'économie numérique : Il est urgent de réviser les programmes académiques pour intégrer des disciplines d'avenir (intelligence artificielle, cybersécurité, biotechnologies) afin de redonner au Cameroun sa place de leader technologique en Afrique centrale.

Il est temps de cesser de financer des diplômes de papier pour investir enfin dans des compétences réelles. Nos étudiants ont du talent ; donnons-leur simplement les outils pour le prouver.

Sources & Références :
Analyse de Données RéalSohnde / Cameroun Actuel / Agence Ecofin / Rapport Global Innovation Index (OMPI 2026) via Digital Magazine BF / Rapport de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) via Investir au Cameroun.